

CONVENTION PARTENARIALE

Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète et l'Obésité (PRNDO) 2025–2028



Préambule

La Réunion demeure confrontée à des enjeux majeurs de santé publique liés aux maladies métaboliques, notamment le diabète et l'obésité :

Pour le diabète :

- **87 400** réunionnais pris en charge pour leur diabète en 2023 soit 25% de plus qu'en 2020
- Une prévalence qui demeure **2 fois plus élevée** que dans l'hexagone et un taux plus élevé chez les femmes
- **2 900** individus de moins de 35 ans touchés par la maladie dont **400** ont moins de 18 ans, soit 16% de plus qu'en 2020
- Un taux élevé mais stable de **2 femmes sur 10** concernées par le diabète gestationnel
- **1 200** diabétiques sont dialysés en 2024 (dont 70% à cause de leur diabète)
- **240** patients diabétiques hospitalisés pour amputation des membres inférieurs en 2023

Pour l'obésité :

- **47%** des réunionnais entre 18 et 85 ans sont en surcharge pondérale (surpoids et obésité)
- **2** réunionnais sur **10** sont en situation d'obésité (et 3 sur 10 en surpoids)
- **3%** (2024) des enfants de 3 à 4 ans en situation d'obésité et **5%** (2023) des adolescents (collégiens et lycéens)
- **22%** (2021) des femmes enceintes en situation d'obésité

Ces pathologies, fortement influencées par les déterminants sociaux, économiques et environnementaux, appellent une réponse globale et coordonnée.

Le Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète et l'Obésité (PRNDO) 2025–2028 s'inscrit dans une logique de promotion de la santé, dans la continuité du PRND 2020-2023. Il vise à :

- Agir sur les comportements individuels mais aussi sur les environnements de vie, afin de créer des conditions favorables à une alimentation équilibrée et à l'activité physique.
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en tenant compte des spécificités culturelles et socio-économiques de La Réunion.

Ce programme repose sur le principe de « Santé dans toutes les politiques », en intégrant la dimension santé dans les politiques éducatives, sociales, sportives, agricoles, économiques et environnementales. Il mobilise l'ensemble des leviers disponibles pour agir sur les déterminants de santé, en cohérence avec le Projet Régional de Santé et les programmes nationaux :

- La Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) ;
- Le Programme National Nutrition Santé (PNNS 5) 2025-2030 ;
- Le Programme National pour l'Alimentation (PNA 4) 2025-2030 ;
- La feuille de route obésité
- La Stratégie Nationale Sport Santé (SNSS) 2025-2030 et sa déclinaison régionale la Stratégie Régionale Sport Santé (SRSS)
- Le Plan Maladie Chronique

Le PRNDO se caractérise par une gouvernance partagée et intersectorielle, associant institutions publiques, collectivités territoriales, acteurs de santé, associations, monde académique et partenaires socio-économiques. Cette approche collaborative vise à renforcer la cohérence des interventions, mutualiser les ressources et favoriser la convergence des actions vers des objectifs communs. Elle s'appuie sur des instances dédiées (Comité de pilotage, Comités techniques thématiques et territoriaux, Cellule d'expertise scientifique et technique) et sur la désignation de **référénts PRNDO** au sein de chaque institution signataire.

Objectifs stratégiques du PRNDO 2025–2028

Le programme s'articule autour de huit objectifs stratégiques :

- 1- Agir sur les déterminants de la santé nutritionnelle** des Réunionnais (offre alimentaire, promotion de l'activité physique et lutte contre la sédentarité, éducation nutritionnelle, approches territoriales)
- 2- Structurer les parcours pédiatriques du diabète de type I et II**
- 3- Structurer le parcours pédiatrique de l'obésité**
- 4- Structurer et améliorer le parcours de prise en charge de l'obésité chez l'adulte**
- 5- Structurer et améliorer le parcours de prise en charge du prédiabète et du diabète de type 2 chez l'adulte** et de la prise en charge précoce des complications
- 6- Animer la dynamique régionale de l'observation et de la recherche sur les thématiques de la santé nutritionnelle**

7- Déployer une stratégie de communication permettant de promouvoir les repères du PNNS et les actions du PRNDO

8- Développer une démarche de suivi et d'évaluation du programme

En plaçant la **promotion de la santé** et l'**intersectorialité** au cœur de sa stratégie, le PRNDO ambitionne de créer un environnement favorable à la santé pour tous, en particulier pour les publics les plus vulnérables. Ce programme vise à contribuer à la transformation durable des comportements, des milieux de vie et l'amélioration des parcours et suivi des patients.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet d'organiser la coopération des signataires pour la mise en œuvre du PRNDO 2025-2028, en décrivant les principes de fonctionnement, la gouvernance partagée et les engagements communs, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation. Chaque signataire dispose d'une « fiche d'engagements » annexée précisant ses objectifs spécifiques de collaboration, de mutualisation et les actions concernées.

Article 2 – Principes d'action

Les partenaires s'engagent à respecter les principes suivants dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues par la convention :

- **Pilotage et co-pilotage des actions**

Chaque institution assure le pilotage ou le co-pilotage des actions pour lesquelles elle est identifiée, conformément aux responsabilités définies.

- **Participation aux travaux techniques**

Les partenaires contribuent activement aux instances techniques et aux groupes de travail nécessaires à la réalisation des objectifs communs.

- **Mobilisation des moyens**

Ils mettent à disposition, dans la mesure de leurs possibilités, les moyens humains et/ou logistiques nécessaires à la bonne conduite des actions.

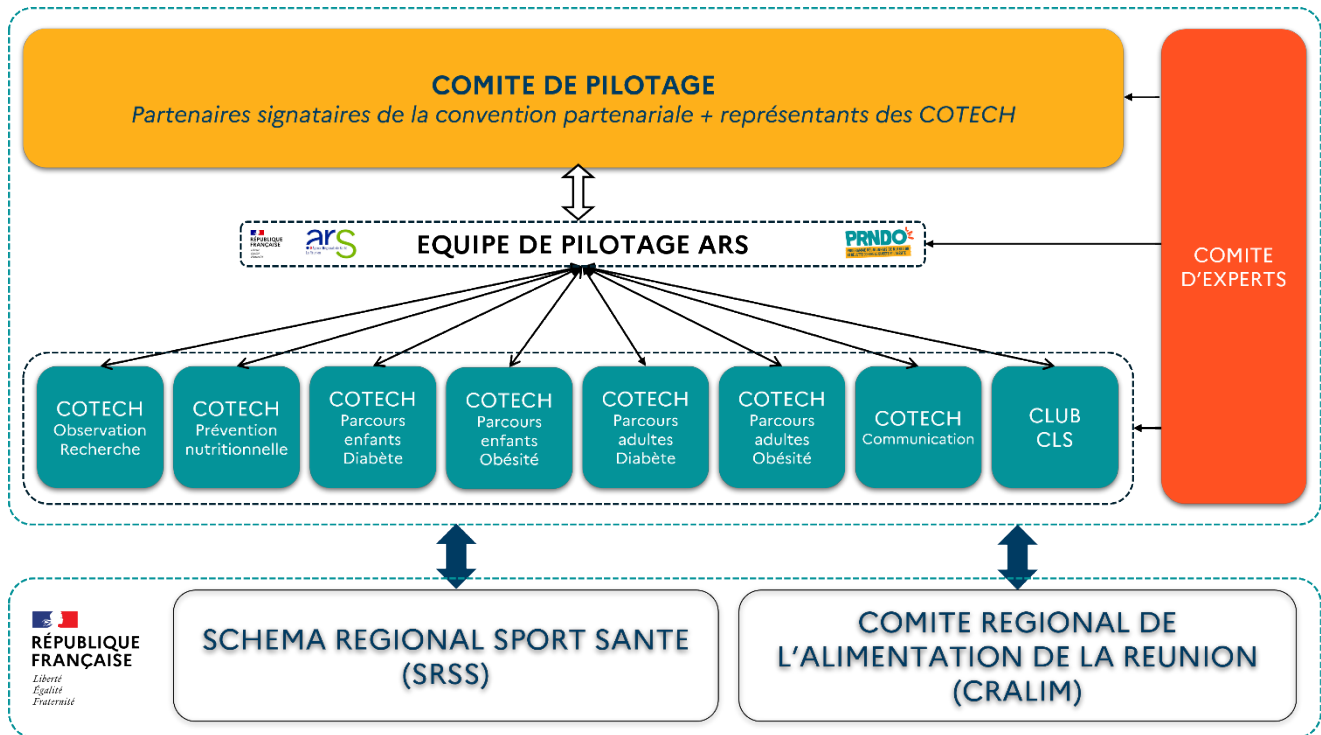
- **Évaluation partagée**

Les partenaires s'engagent à partager les résultats et à développer des démarches communes d'évaluation afin d'améliorer l'efficacité des actions.

- **Coordination de la communication**

La communication relative aux actions est coordonnée dans le cadre de l'instance dédiée, afin d'assurer une information cohérente et harmonisée.

Article 3 – Gouvernance partagée



- **Comité de pilotage (COFIL) :** instance annuelle pour valider les étapes clés et orienter la stratégie
- **Comités techniques (COTECH) :** instances qui se réuniront 3 à 4 fois par an, en présentiel ou par voie de visioconférence, afin d'assurer la coordination opérationnelle des acteurs et l'animation régionale
 - COTECH Observation/Recherche : dynamique régionale de l'observation et de la recherche
 - COTECH Prévention nutritionnelle : Les stratégies d'actions sur les déterminants (l'offre alimentaire : le sport santé, l'éducation nutritionnelle, les stratégies territoriales)
 - COTECH Parcours Diabète pédiatrique : le parcours pédiatrique du dépistage à la prise en charge incluant l'accompagnement des familles
 - COTECH Parcours Obésité pédiatrique : le parcours pédiatrique du dépistage à la prise en charge incluant l'accompagnement des familles
 - COTECH Parcours Diabète adultes : le dépistage et la prise en charge, incluant le prédiabète et les complications
 - COTECH Parcours Obésité adultes : le dépistage et la prise en charge graduée
 - COTECH Communication : Les campagne de communication sur les sujets prioritaires et la visibilité du PRNDO et de ses actions
 - CLUB CLS : animation du réseau des coordonnateurs de CLS au service du déploiement des actions du PRNDO

- **Comité d'expert** : appui méthodologique, veille scientifique, évaluation (composition en annexe)
- **Une équipe de pilotage ARS** : suivi et animation de l'ensemble du dispositif
- **Référent PRNDO** : désigné par chaque partenaire-signataire pour assurer la coordination interne au sein des institutions
- La gouvernance du PRNDO est articulée avec les instances de la stratégie régionale Sport santé et le comité régional de l'alimentation de la Réunion (présidé par le Préfet)

Article 4 – Communication

Les partenaires s'engagent à contribuer activement à la visibilité et à la promotion du **Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète et l'Obésité (PRNDO)**, selon les principes suivants :

- **Respect et déclinaison de la charte graphique**
Chaque partenaire veille à utiliser et décliner la charte graphique du PRNDO dans leurs supports de communication relatifs aux actions du programme, en cohérence avec les orientations définies par l'instance dédiée.
- **Relai de communication**
Dans la mesure du possible, les partenaires mettent à disposition leurs canaux de communication (sites internet, réseaux sociaux, newsletters, supports institutionnels) afin d'élargir la portée des messages et des campagnes du PRNDO.
- **Coordination et cohérence**
Toute action de communication est coordonnée avec l'instance dédiée afin de garantir une information harmonisée et conforme à l'identité visuelle du programme.
- **Valorisation des actions**
Les partenaires s'engagent à promouvoir les actions phares du PRNDO et à relayer les initiatives auprès de leurs publics, contribuant ainsi à renforcer la notoriété et l'impact du programme.

Article 5 – Engagements des parties

Chaque signataire s'engage à mettre en œuvre les actions figurant dans sa fiche d'engagements annexée à la présente convention et à participer aux instances de gouvernance du PRNDO.

Article 6 – Durée, modification et résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans (année civile), couvrant la période 2025-2028. La présente convention prend effet à compter du vendredi 12 décembre 2025.

Toute modification des clauses contenues dans la présente convention fait l'objet d'un accord préalable des parties et prend la forme d'un avenant signé par ces dernières.

La présente convention peut être résiliée à tout moment par l'une des Parties signataires, qui doit notifier à l'autre Partie sa décision de résiliation par lettre recommandée, et respecter un préavis de trois mois, le retrait de la convention n'étant effectif qu'au terme de ce délai.

Article 7 – Dispositions diverses

Protection des données et confidentialité : tout échange d'informations s'effectue dans le respect des cadres légaux et réglementaires applicables ; les membres s'engagent à la confidentialité des délibérations lorsque requis.

Article 8 – Règlement des différends

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout conflit ou différend pouvant survenir dans l'exécution et/ou l'interprétation de la présente convention.

À cet effet, les Parties conviennent de tenir une réunion dans un délai de trois (3) mois à compter de la notification du litige par la Partie la plus diligente. Si dans ce délai aucune solution amiable n'a pu être trouvée, les Parties pourront saisir le tribunal administratif de La Réunion.

Annexes

- Annexe de l'ARS La Réunion
- Annexe de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat
- Annexe de l'Education nationale
- Annexe de l'Université de La Réunion
- Annexe de la Région
- Annexe du Département
- Annexe de l'Association des Maires de La Réunion (AMDR)
- Annexe de l'Assurance maladie
- Annexe de la CAF
- Annexe de France Assos Santé La Réunion
- Annexe de la Mutualité de La Réunion
- Composition du comité d'expert

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2025

Le Préfet de la Réunion

*Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé de La Réunion*

*Le Recteur de l'Académie de La
réunion*

*Le Président de l'Université de La
Réunion*

*La Présidente de la Région
Réunion*

*Le Président du Conseil
Départemental de La Réunion*

*Le Président de l'association des
Maires de La Réunion*

*Le Directeur coordonnateur de la
gestion du risque de l'Assurance
Maladie à La Réunion*

*Le Directeur général de la Caisse
d'allocations familiales de La
Réunion*

*La Présidente de la délégation
régionale de l'Union nationale
des associations agréées
d'usagers*

*Le Président de Mutualité de La
Réunion*

ANNEXES

ANNEXE

ARS LA REUNION

1- Objet

L'ARS La Réunion, en tant qu'autorité sanitaire régionale, pilote la mise en œuvre du PRNDO 2025-2028, assure la coordination avec l'ensemble des partenaires signataires et mobilise les acteurs professionnels, associatifs et institutionnels pour déployer les actions définies.

Elle préside et anime la gouvernance du programme (COFIL et comités techniques), veille à la cohérence des actions territoriales et à l'intégration des enjeux nutritionnels dans les politiques de santé publique.

2- MODES D'INTERVENTION

Pour la mise en œuvre opérationnelle du PRNDO, l'ARS La Réunion contribue à l'ensemble des 8 objectifs opérationnelles du programme ainsi que l'animation de toutes les instances de pilotage et de mise en œuvre.

Concernant les déterminants de la santé nutritionnelle :

L'ARS s'engage à :

- Piloter le déploiement de l'Opération Nutrition Marmay (incluant le financement des opérateurs dédiés) ;
- Co-piloter avec la DRAJES le développement du sport-santé et des Maisons Sport-Santé ;

- Promouvoir les collectivités et entreprises actives PNNS ;
- Maintenir la thématique santé nutritionnelle comme axe obligatoire des CLS et inciter son inscription dans les projets de santé des CPTS et des MSP ;
- Participer à l'organisation et à l'animation du séminaire annuel pour les collectivités ;
- Soutenir les démarches de plaidoyer en direction d'une offre alimentaire plus favorable à la santé ;
- Accompagner le développement de démarches d'éducation nutritionnelle dans les dispositifs de précarité alimentaire.

Concernant les parcours pédiatriques du diabète du type I et II :

L'ARS s'engage à :

- Poursuivre la mise en œuvre de campagnes de communication visant à sensibiliser la population et les acteurs de la santé aux signaux d'alerte du diabète de type I de l'enfant et le dépistage du diabète de type II chez l'enfant
- Piloter les travaux visant l'amélioration du parcours de santé des enfants diabétiques ;
- Soutenir des actions visant l'accompagnement des familles.

Concernant le parcours pédiatrique de l'obésité :

L'ARS s'engage à :

- Définir et mettre en œuvre une stratégie de repérage et de dépistage de l'obésité chez l'enfant ;
- Participer à la structuration des parcours coordonnés avec les professionnels de santé ;
- Déployer une campagne de communication sur les recommandations nutritionnelles relatives aux enfants.

Concernant le parcours adulte de l'obésité :

L'ARS s'engage à :

- Définir et mettre en œuvre une stratégie de repérage et de dépistage de l'obésité chez l'adulte ;
- Participer à la structuration des parcours coordonnés avec les professionnels de santé ;
- Soutenir la sensibilisation des professionnels aux recommandations de la Haute autorité de santé quant à la prise en charge de l'obésité (approche bienveillante, traitements médicamenteux) .

Concernant le parcours adulte du diabète :

L'ARS s'engage à :

- Poursuivre le déploiement de l'Opération « Dépist out diabète » ;

- Développer en complément de « Dépist out diabète » un dispositif de dépistage des complications du diabète ;
- Participer à la structuration des parcours de prévention pour les prédiabétiques (incluant les femmes ayant fait un diabète gestationnel) et les femmes enceintes en situation de diabète gestationnel
- Participer à la structuration des parcours coordonnés avec les professionnels de santé pour la prise en charge du diabète et de ses complications (selon une approche de responsabilité populationnelle)

Concernant la dynamique régionale de l'observation et de la recherche :

L'ARS s'engage à :

- Poursuivre l'animation de la dynamique partenariale l'observation et de la recherche
- Diffuser régulièrement les données et les travaux de recherches
- Soutenir les études de parcours et la production de données nécessaire à l'amélioration des parcours
- Contribuer à la valorisation des études et travaux

Concernant la communication :

L'ARS s'engage à :

- Elaborer une charte graphique propre au PRNDO, et sa déclinaison pour l'ensemble des actions
- Co-construire et diffuser des campagnes de promotion des repères nutritionnels (du PNNS) adaptés au contexte local
- Développer la visibilité des actions du PRNDO à travers sa pages web dédié, sa newsletter et des webinaires régulier

Concernant le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du PRNDO :

L'ARS s'engage à :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du PRNDO
- Evaluer l'efficacité des actions phares du PRNDO (Nutrition marmay, Rundiabète, Runprédiabète, ...)
- Soutenir l'initiation d'une étude de cohorte pour évaluer l'impact du programme

3- MOYENS

Pour le déploiement du PRNDO, l'ARS met en place les moyens suivants :

- Mobilisation d'une équipe renforcée pour le pilotage et l'animation de la mise en œuvre
- Mobilisation de l'équipe pour le déploiement et la structuration des actions et des parcours
- Mobilisation du Fond d'intervention régional pour la mise en œuvre du PRNDO

- Poursuivre l'animation du dispositif de financement conjoint avec les partenaires signataires du PRNDO

ANNEXE

Préfecture de La Réunion et services déconcentrés de l'état

4- Objet

La préfecture et les services déconcentrés de l'Etat mobilisent leurs ressources pour agir sur les déterminants de la santé nutritionnelle et contribuer à la mise en œuvre du PRNDO 2025-2028 en intervenant sur les domaines d'actions suivants :

- L'intégration des enjeux nutritionnels dans la politique de la ville et l'animation territoriale ;
- L'amélioration de l'environnement alimentaire : qualité de l'offre alimentaire, restauration collective, régulation des produits, précarité alimentaire, Bouclier qualité prix...
- La santé au travail ;
- L'articulation du Pacte local des solidarités avec le PRNDO ;
- Le développement du sport-santé et la promotion de l'activité physique comme levier de prévention.

Ces services interviennent principalement sur l'objectif stratégique :

Objectif stratégique 1 : Agir sur les déterminants de la santé nutritionnelle

Au même titre que les autres signataires de la convention, le Préfet, le DAAF, le DRAJES, le DEETS et le Sous-préfet à la Cohésion sociale sont membres du COPIIL du PRNDO et participent aux réflexions sur la stratégie de mise en œuvre ainsi qu'au suivi du programme. Pour ce faire, ils identifient au sein de leur direction les personnes ressources nécessaires.

5- Modes d'interventions

2.1- Pour la Préfecture

Pour la mise en œuvre opérationnelle du PRNDO, la Préfecture s'engage sur les volets suivants :

- L'intégration des objectifs du PRNDO dans les contrats de ville et les projets territoriaux (il est acté que le volet santé du contrat de ville correspond au contrat local de santé), notamment afin de favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention nutritionnelle dans les quartiers prioritaires ;
- La mobilisation des acteurs de la politique de la ville pour soutenir les actions de prévention nutritionnelle dans les quartiers prioritaires ;

- La coordination interservices pour assurer la cohérence entre les dispositifs de cohésion sociale et les objectifs du PRNDO ;
- La prise en compte des recommandations nutritionnelles dans le dispositif Bouclier Qualité Prix ;
- L'articulation entre les objectifs du PRNDO et le Pacte local des solidarités.

Concernant la médiation sociale pour les étudiants :

Le Sous-Préfet s'engage à :

- Inclure la santé nutritionnelle dans les dispositifs d'accompagnement des étudiants en situation de précarité ;
- Soutenir des actions de sensibilisation et d'accès à une alimentation équilibrée dans les campus.

Concernant le Bouclier qualité prix

La préfecture s'engage à :

- Améliorer la prise compte des repères du PNNS dans la constitution du panier BQP et favoriser quand cela est possible des produits avec un Nutri-Score A, B ou C

Concernant le Pacte des solidarités

La préfecture s'engage à :

- Intégrer les enjeux de la santé nutritionnelle dans la mise en œuvre du Pacte locale des solidarités en lien avec le PRNDO.

2.2- Pour la DAAF

Pour la mise en œuvre opérationnelle du PRNDO, la DAAF est engagée sur les volets suivants :

- L'amélioration de l'offre alimentaire de la restauration collective ;
- La dimension de santé publique **des projets alimentaires territoriaux (PAT) ;**
- L'amélioration de l'offre alimentaire **des camions-bars ;**
- La réduction de la consommation **des produits sucrés ;**
- **La prévention nutritionnelle.**

Concernant la restauration collective

La DAAF s'engage à :

- Poursuivre le déploiement du programme de contrôle et d'accompagnement pour une meilleure qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire ;

- Diffuser les recommandations du PNNS et accompagner les acteurs dans leur mise en œuvre ;
- Favoriser l'approvisionnement en produits locaux, durables et de qualité dans tous les restaurants collectifs.

Concernant les projets alimentaires territoriaux (PAT)

La DAAF s'engage à :

- Faire intégrer les objectifs du PRNDO dans les projets alimentaires territoriaux (PAT) (en lien avec le contrat local de santé) ;
- Promouvoir et faciliter l'accès à une alimentation favorable à la santé.

Concernant les camions-bars

La DAAF s'engage à :

- Contribuer au déploiement des initiatives visant à améliorer l'offre alimentaire proposée par les camions-bars, en lien avec les collectivités et la chambre des métiers et de l'artisanat ;
- Promouvoir des pratiques conformes aux recommandations nutritionnelles et sanitaires.

Concernant les produits sucrés

La DAAF s'engage à :

- Contribuer à la réflexion sur la réduction de la consommation des produits sucrés ;
- Participer aux travaux visant à réduire la teneur en sucres des produits fabriqués sur le territoire ;
- Promouvoir l'information des consommateurs sur les repères nutritionnels.

Concernant la prévention nutritionnelle

La DAAF s'engage à :

- Apporter son expertise et contribuer au déploiement des actions d'éducation alimentaire et nutritionnelle, et de l'Opération Nutrition Marmay, notamment en mobilisant les projets alimentaires territoriaux (PAT).

2.3- Pour la DEETS

Pour la mise en œuvre opérationnelle du PRNDO, la DEETS est identifiée sur les volets suivants :

- L'articulation entre les dispositifs de précarité alimentaire et le PRNDO, pour améliorer la qualité nutritionnelle des aides alimentaires ;
- Le renforcement des liens entre le PRNDO et le PRST (Plan Régional Santé au Travail), pour promouvoir la santé nutritionnelle en milieu professionnel.

Concernant la précarité alimentaire

La DEETS s'engage à :

- Renforcer la coordination entre les associations du réseau d'aide alimentaire, via les têtes de réseau, et les dispositifs du PRNDO pour améliorer la qualité nutritionnelle des denrées distribuées et l'accompagnement nutritionnelle des bénéficiaires ;
- Promouvoir des initiatives visant à diversifier l'offre alimentaire pour les publics précaires.

Concernant le PRST :

La DEETS s'engage à :

- Associer l'ARS dans la démarche de construction partenariale du nouveau PRST, en particulier sur une piste d'action qui pourrait porter sur la prévention et la détection des MCE en entreprise (dont l'obésité et le diabète).

2.4 – Pour la DRAJES

Pour la mise en œuvre opérationnelle du PRNDO, la DRAJES est identifiée sur les champs d'intervention suivants :

- Développement du sport-santé pour tous (SSpT) et du sport santé sur ordonnance (SSsO) ;
- Actions territorialisées de prévention par l'activité physique, en articulation avec les Contrats Locaux de Santé (CLS), la Politique de la Ville (PLV) et les Projets Sportifs Locaux (PSL).
- Développement du sport-santé en milieu scolaire en lien avec l'Opération Nutrition Marmay ;
- Appui au déploiement du dispositif Maisons Sport-Santé

Concernant le sport-santé et le sport sur ordonnance

L'un des objectifs du PRNDO est de poursuivre le développement de l'offre sport-santé pour tous et sport-santé sur ordonnance afin de faciliter l'accès à des activités physiques adaptées, sécurisées et de qualité.

Pour ce faire, en lien avec la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale Sport-Santé, la DRAJES s'engage à :

- Poursuivre l'animation du réseau territorial d'acteurs pour le développement des dispositifs sport-santé ;
- Poursuivre la labellisation des créneaux sport-santé (sport-santé pour tous et sport-santé sur ordonnance) et le recensement de l'offre ;
- Poursuivre le déploiement des Maisons Sport-Santé ;
- Structurer l'offre de formation régionale sport santé (SSpT : sport santé pour tous ; SSsO : sport santé sur ordonnance) et lancer le Certificat Complémentaire Sport Santé ;

- Contribuer au développement et la structuration d'un programme régional de sport-santé sur ordonnance ;

Concernant les actions territorialisées de prévention nutritionnelle

La DRAJES s'engage à :

- Accompagner, en lien avec l'ARS, des projets de santé innovants et expérimentaux intégrant un volet activité physique au sein des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP);
- Soutenir les initiatives communales et associatives visant à promouvoir la pratique sportive comme levier de prévention nutritionnelle dans le cadre des contrats locaux de santé et des projets sportifs locaux ;
- Mettre en synergie des acteurs locaux pour renforcer les approches de santé communautaire.

Concernant l'Opération Nutrition Marmay

La DRAJES s'engage à :

- Accompagner l'ARS et ses partenaires dans le développement de l'Opération Nutrition Marmay, en intégrant la promotion de l'activité physique comme levier de prévention nutritionnelle.

Concernant les Maisons sport santé

La DRAJES s'engage à :

- Accompagner le déploiement des Maisons Sport-Santé et favoriser leur articulation avec les parcours de soins des patients atteints de pathologies chroniques.

6- Moyens

3.1 – Pour la Préfecture

Pour le déploiement du PRNDO, le Sous-Préfet à la Cohésion sociale met en place les moyens suivants :

- Mobilisation des équipes en charge de la politique de la ville et du référent du "Pacte locale des solidarités" ;
- Coordination avec les acteurs associatifs et institutionnels pour la mise en œuvre des actions ;
- Intégration des objectifs du PRNDO dans les programmations et appels à projets relevant de ses compétences ;

- Utilisation du logo PRNDO (ou déclinaison officielle de la charte graphique), dans le respect des chartes de communication respectives et lors de campagnes auprès des publics ciblés ou de communication grand public.

3.2- Pour la DAAF

Pour le déploiement du PRNDO, la DAAF met en place les moyens suivants :

- Mobilisation d'un référent PRNDO au sein de la DAAF ;
- Intégration des objectifs du PRNDO dans les programmations et appels à projets relevant de ses compétences ;
- Communication auprès des acteurs de la restauration collective et des professionnels de l'alimentation ;
- Utilisation du logo PRNDO (ou déclinaison officielle de la charte graphique), dans le respect des chartes de communication respectives et lors de campagnes auprès des publics ciblés ou de communication grand public.

3.3- Pour la DEETS

Pour le déploiement du PRNDO, la DEETS met en place les moyens suivants :

- Mobilisation d'un référent PRNDO au sein de la DEETS ;
- Coordination avec les acteurs associatifs et institutionnels pour la mise en œuvre des actions ;
- Intégration des objectifs du PRNDO dans les programmations et appels à projets relevant de ses compétences ;
- Utilisation du logo PRNDO (ou déclinaison officielle de la charte graphique), dans le respect des chartes de communication respectives et lors de campagnes auprès des publics ciblés ou de communication grand public.

3.4 – Pour la DRAJES

Pour le déploiement du PRNDO, la DRAJES met en place les moyens suivants :

- Mobilisation du chargé de mission sport-santé pour la coordination des actions ;
- Valorisation des financements disponibles pour soutenir les projets territoriaux ;
- Communication renforcée en lien avec l'ARS et les partenaires pour promouvoir les dispositifs sport-santé auprès du grand public et des professionnels ;
- Recherche de financements complémentaires (appels à projets, partenariats) ;



Utilisation du logo PRNDO (ou déclinaison officielle de la charte graphique), dans le respect des chartes de communication respectives et lors de campagnes auprès des publics ciblés ou de communication grand public.

ANNEXE

Éducation nationale

7- Objet

Le Rectorat de La Réunion, autorité académique régionale représentant l'État dans le domaine éducatif, assure le pilotage et la mise en œuvre des politiques nationales d'éducation dans l'académie. Il organise et contrôle le système éducatif, de la maternelle au lycée, et coordonne les politiques éducatives locales en lien avec les collectivités et les partenaires institutionnels.

Le rectorat a également sous son autorité les services de la DRAJES, dont elle coordonne les activités avec la préfecture.

Dans le cadre du PRNDO 2025-2028, le Rectorat contribue à la promotion de la santé nutritionnelle et de l'activité physique en milieu scolaire, ainsi qu'à la coordination avec la santé scolaire pour l'accueil inclusif des élèves atteints de pathologies chroniques. Il intervient principalement sur le(s) objectif(s) stratégique(s) :

- Objectif stratégique 1 :** Agir sur les déterminants de la santé nutritionnelle
- Objectif stratégique 2 :** Structurer les parcours pédiatriques du diabète de type I et II
- Objectif stratégique 3 :** Structurer le parcours pédiatrique de l'obésité

Au même titre que les autres signataires de la convention, le RECTORAT et la DRAJES sont membres du COPIIL du PRNDO et participent aux réflexions sur la stratégie de mise en œuvre ainsi qu'au suivi du programme. Pour ce faire, ils identifient au sein leur organisation les personnes ressources nécessaires.

8- Modes interventions

2.1- Pour le Rectorat :

Pour la mise en œuvre opérationnelle du PRNDO, le Rectorat est engagé sur les volets suivants :

- Le co-pilotage du déploiement de l'Opération Nutrition Marmay dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée ;
- La poursuite du développement du sport-santé en milieu scolaire, en lien avec la Stratégie Régionale Sport-Santé ;
- La collaboration avec la santé scolaire pour l'accueil inclusif des enfants atteint de diabète ou d'obésité ;
- La mobilisation de la santé scolaire pour améliorer le repérage et l'orientation des enfants en surpoids/obésité.

Concernant l'Opération Nutrition Marmay

Le Rectorat s'engage à :

- Copiloter aux côtés de l'ARS le déploiement de Nutrition Marmay
- Participer à la diffusion et à l'intégration des outils et contenus validés par le PRNDO dans les écoles, collèges et lycées ;
- Mobiliser les équipes éducatives pour la mise en œuvre des actions d'éducation nutritionnelle intégrant les thématiques de l'alimentation, l'activité physique, la sédentarité, le sommeil et les écrans ;
- Favoriser la synergie avec les collectivités locales pour les actions en restauration scolaire.

Concernant la promotion de l'activité physique et sport-santé en milieu scolaire

Le Rectorat s'engage à :

- Soutenir le déploiement d'actions favorisant l'activité physique et le bien-être des élèves, en cohérence avec la Stratégie Régionale Sport-Santé ;
- Soutenir les projets éducatifs intégrant le sport-santé dans les établissements scolaires ;
- Contribuer à la formation des enseignants et personnels éducatifs sur les enjeux de santé et d'activité physique, de la sédentarité et des écrans.

Concernant la santé scolaire

Le Rectorat s'engage à :

- Renforcer la collaboration entre les équipes de santé scolaire et les établissements pour garantir un accueil adapté des enfants atteints de diabète ou d'obésité ;
- Faciliter les actions de formations des professionnels de santé scolaire ;
- Sensibiliser les personnels à la prise en compte des besoins spécifiques des élèves concernés.

2.2- Pour la DRAJES

Pour la mise en œuvre opérationnelle du PRNDO, la DRAJES est identifiée sur les champs d'intervention suivants :

- Développement du sport-santé pour tous (SSpT) et du sport santé sur ordonnance (SSsO) ;
- Actions territorialisées de prévention par l'activité physique, en articulation avec les Contrats Locaux de Santé (CLS), la Politique de la Ville (PLV) et les Projets Sportifs Locaux (PSL).
- Développement du sport-santé en milieu scolaire en lien avec l'Opération Nutrition Marmay ;
- Appui au déploiement du dispositif Maisons Sport-Santé

Concernant le sport-santé et le sport sur ordonnance

La DRAJES s'engage à :

L'un des objectifs du PRNDO est de poursuivre le développement de l'offre sport-santé pour tous et sport-santé sur ordonnance afin de faciliter l'accès à des activités physiques adaptées, sécurisées et de qualité.

Pour ce faire, en lien avec la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale Sport-Santé, la DRAJES s'engage à :

- Poursuivre l'animation du réseau territorial d'acteurs pour le développement des dispositifs sport-santé ;
- Poursuivre la labellisation des créneaux sport-santé (sport-santé pour tous et sport-santé sur ordonnance) et le recensement de l'offre ;
- Poursuivre le déploiement des Maisons Sport-Santé ;
- Structurer l'offre de formation régionale sport santé (SSpT : sport santé pour tous ; SSsO : sport santé sur ordonnance) et lancer le Certificat Complémentaire Sport Santé ;
- Contribuer au développement et la structuration d'un programme régional de sport-santé sur ordonnance ;

Concernant les actions territorialisées de prévention nutritionnelle

La DRAJES s'engage à :

- Accompagner, en lien avec l'ARS, des projets de santé innovants et expérimentaux intégrant un volet activité physique au sein des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP);
- Soutenir les initiatives communales et associatives visant à promouvoir la pratique sportive comme levier de prévention nutritionnelle dans le cadre des contrats locaux de santé et des projets sportifs locaux ;
- Mettre en synergie des acteurs locaux pour renforcer les approches de santé communautaire.

Concernant l'Opération Nutrition Marmay

La DRAJES s'engage à :

- Accompagner l'ARS et ses partenaires dans le développement de l'Opération Nutrition Marmay, en intégrant la promotion de l'activité physique comme levier de prévention nutritionnelle.

Concernant les Maisons sport santé

La DRAJES s'engage à :

- Accompagner le déploiement des Maisons Sport-Santé et favoriser leur articulation avec les parcours de soins des patients atteints de pathologies chroniques.

9- Moyens

3.1- Pour le Rectorat :

Pour le déploiement du PRNDO, le Rectorat met en place les moyens suivants :

- Mobilisation d'un référent PRNDO ;
- Mobilisation des inspecteurs et des équipes académiques pour le suivi des actions ;
- Intégration des objectifs du PRNDO dans le plan académique de formation ;
- Communication auprès des chefs d'établissement, enseignants et personnels de santé scolaire autour des actions du PRNDO en milieu scolaire ;
- Utilisation du logo PRNDO (ou déclinaison officielle de la charte graphique), dans le respect des chartes de communication respectives et lors de campagnes auprès des publics ciblés ou de communication grand public.

3.2 – Pour la DRAJES

Pour le déploiement du PRNDO, la DRAJES met en place les moyens suivants :

- Mobilisation du chargé de mission sport-santé pour la coordination des actions ;
- Valorisation des financements disponibles pour soutenir les projets territoriaux ;
- Communication renforcée en lien avec l'ARS et les partenaires pour promouvoir les dispositifs sport-santé auprès du grand public et des professionnels ;
- Recherche de financements complémentaires (appels à projets, partenariats) ;
- Utilisation du logo PRNDO (ou déclinaison officielle de la charte graphique), dans le respect des chartes de communication respectives et lors de campagnes auprès des publics ciblés ou de communication grand public.

ANNEXE

UNIVERSITE DE LA REUNION

1- Objet

L'Université, en tant qu'acteur académique et scientifique, apporte son expertise en matière de recherche, d'enseignement supérieur et de formation continue, et, par son rôle, contribue à la diffusion des connaissances auprès des étudiants et des professionnels.

Dans le cadre du PRNDO 2025-2028, l'Université de La Réunion contribue à la mise en œuvre des actions relevant principalement de(s) objectif(s) stratégique(s) :

Objectif stratégique 1 :	Agir sur les déterminants de la santé nutritionnelle
Objectif stratégique 6 :	Animer la dynamique régionale de l'observation des données et des recherches sur les thématiques de la santé nutritionnelle
Objectif stratégique 7 :	Déployer une stratégie de communication permettant de promouvoir les messages et les actions PRNDO

Au même titre que les autres signataires de la convention, l'Université de La Réunion est membre du COPIIL du PRNDO et participe aux réflexions sur la stratégie de mise en œuvre ainsi qu'au suivi du plan. Pour ce faire, elle identifie au sein de sa structure les personnes ressources nécessaires.

2- Modes d'interventions

L'Université s'engage, dans la mesure des moyens disponibles, sur les modes d'intervention suivants :

- Enseignement et recherche :
 - Le développement, le partage et la valorisation des travaux scientifiques sur la nutrition, l'obésité, le diabète et les déterminants des comportements nutritionnels à La Réunion ;
 - L'intégration des enjeux nutritionnels et de santé publique dans les cursus universitaires (médecine, sciences, sport, sociologie, etc.) et mise en place de modules spécifiques pour les professionnels de santé, de l'agroalimentaire et du secteur social.
- Santé des étudiants : l'accompagnement et la sensibilisation des étudiants à la santé nutritionnelle ;
- Communication et sensibilisation : diffusion des connaissances auprès des étudiants, des enseignants, des chercheurs et du grand public via conférences, séminaires et supports pédagogiques.

Concernant l'enseignement et la recherche :

L'Université s'engage, dans la mesure des moyens disponibles, à :

- Soutenir et développer des projets de recherche pluridisciplinaires sur la nutrition, l'obésité, le diabète et les déterminants sociaux et économiques de santé, en lien avec les laboratoires de recherche ;
- Participer à la production de données locales utiles au suivi du PRNDO (études épidémiologiques, enquêtes comportementales) ;
- Contribuer à l'évaluation des actions du PRNDO par des travaux scientifiques et publications ;
- Intégrer les recommandations du PNNS et les objectifs du PRNDO dans les enseignements des filières santé, sport, sciences (agroalimentaires, sociales et humaines, économiques, etc.) ;
- Favoriser les stages et projets étudiants en lien avec les actions du PRNDO.

Concernant la santé des étudiants :

L'Université s'engage, dans la mesure des moyens disponibles, à :

- Mettre en place des campagnes de sensibilisation auprès des étudiants ("journées santé", ateliers pratiques, etc.) ;
- Proposer un accompagnement individuel, par le service de santé étudiante, et orienter vers les services spécialisés et/ ou des ateliers diététiques.

Concernant la communication et la sensibilisation :

L'Université s'engage, dans la mesure des moyens disponibles, à :

- Organiser des conférences et colloques ouverts au public et aux acteurs du territoire sur les thématiques nutrition, obésité, diabète et santé durable ;
- Valoriser les outils numériques (MOOC, webinaires, etc.) pour diffuser les connaissances dans ces domaines.

3- Moyens

Pour le déploiement du PRNDO, l'Université met en place les moyens suivants :

- Mobilisation des enseignants-chercheurs et des laboratoires de recherche, notamment avec la désignation de référents techniques ;
- Intégration des actions du PRNDO dans les plans de formation et les projets pédagogiques ;
- Mise à disposition des infrastructures universitaires pour l'organisation d'événements (amphithéâtres, plateformes numériques, etc.) ;
- Recherche de financements complémentaires (appels à projets, partenariats, etc.) ;

- Utilisation du logo PRNDO (ou déclinaison officielle de la charte graphique), dans le respect des chartes de communication respectives et lors de campagnes auprès des publics ciblés ou de communication grand public.

ANNEXE

REGION REUNION

1- Objet

La Région Réunion intervient en tant que partenaire institutionnel et acteur, notamment sur la restauration scolaire dans les lycées, la formation des professionnels, la communication et la réflexion stratégique sur l'environnement alimentaire.

Dans le cadre du PRNDO 2025-2028, la Région Réunion contribue à la mise en œuvre des actions relevant principalement des objectif(s) stratégique(s) :

Objectif stratégique 1 :	Agir sur les déterminants de la santé nutritionnelle
Objectif stratégique 7 :	Déployer une stratégie de communication permettant de promouvoir les messages et les actions PRNDO

Au même titre que les autres signataires de la convention, la Région Réunion est membre du COPIL du PRNDO et participe aux réflexions sur la stratégie de mise en œuvre ainsi qu'au suivi de plan. Pour ce faire, elle identifie au sein de sa structure les personnes ressources nécessaires.

2- Modes d'intervention

Pour la mise en œuvre opérationnelle du PRNDO, la Région Réunion est identifiée sur les volets suivants :

- L'éducation nutritionnelle en milieu scolaire et auprès des populations des écarts ;
- La restauration collective et amélioration de l'offre alimentaire dans les lycées ;
- La formation des acteurs de la restauration collective, y compris les camions-bars ;
- La communication : relais des campagnes nationales et régionales ;
- La réflexion stratégique : étude d'une taxation des produits sucrés importés.

Concernant l'éducation nutritionnelle :

La Région Réunion s'engage à :

- Participer au déploiement du dispositif Nutrition Marmay dans les lycées ;
- Soutenir les actions UNSS Santé et autres initiatives favorisant l'activité physique et la nutrition auprès des lycéens ;

- Contribuer à des actions d'éducation nutritionnelle auprès des populations des écarts, en lien avec les acteurs territoriaux et en s'appuyant sur des données probantes.

Concernant la restauration collective et l'offre alimentaire :

La Région Réunion s'engage à :

- Poursuivre le travail engagé pour améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis dans les lycées, en cohérence avec les recommandations du PNNS;
- Favoriser l'intégration de produits locaux et de qualité nutritive dans la restauration scolaire ;
- Mettre en synergie les actions de restauration avec les actions d'éducation nutritionnelle, pour une démarche globale auprès des lycéens.

Concernant la formation des acteurs :

La Région Réunion s'engage à :

- Accompagner la formation des personnels de restauration collective des lycées ;
- Soutenir des actions de formation pour les professionnels des camions-bars, afin d'améliorer l'offre alimentaire proposée aux jeunes.

Concernant la communication :

La Région Réunion s'engage à :

- Relayer les campagnes de communication définies par le comité technique « communication » du PRNDO ;
- Promouvoir les repères nutritionnels et les messages de prévention auprès des lycéens et du grand public.

Concernant la réflexion stratégique

La Région Réunion s'engage à :

- Participer à la réflexion sur une stratégie de taxation des produits sucrés importés, en lien avec les partenaires institutionnels et économiques.

3- Moyens

Pour le déploiement du PRNDO, la Région poursuit sa participation au dispositif de financement conjointement avec les autres partenaires financiers.

Par ailleurs, la Région met en place les moyens suivants :

- La désignation d'un référent PRNDO pour le suivi des actions ;

- La mobilisation des dispositifs régionaux (équipements, communication) ;
- L'intégration des actions du PRNDO dans les politiques régionales de santé et d'éducation ;
- Utilisation du logo PRNDO (ou déclinaison officielle de la charte graphique), dans le respect des chartes de communication respectives et lors de campagnes auprès des publics ciblés ou de communication grand public.

ANNEXE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

1- Objet

Le Conseil Départemental de La Réunion participe avec les autres partenaires du PRNDO à la mise en œuvre partagée des actions. Il s'inscrit dans cette démarche en valorisant les dispositifs déjà existants et en mobilisant ses compétences dans les domaines de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de l'action sociale et les collèges (dimension éducative et la restauration scolaire).

Le Département intervient principalement sur le(s) objectif(s) stratégique(s) :

Objectif stratégique 1 : Agir sur les déterminants de la santé nutritionnelle

Il joue à la fois un rôle de partenaire institutionnel, partenaire financier (soutien aux associations œuvrant dans la prévention et l'éducation nutritionnelle) et acteur opérationnel.

Au même titre que les autres signataires de la convention, le Département de La Réunion est membre du COPIL du PRNDO et participe aux réflexions sur la stratégie de mise en œuvre ainsi qu'au suivi de programme. Pour ce faire, elle identifie au sein de sa structure les personnes ressources nécessaires et désigne un référent PRNDO.

2- Modes d'interventions

Pour la mise en œuvre opérationnelle du PRNDO, le Conseil Départemental est engagé sur les volets suivants :

- L'Education nutritionnelle dans les collèges, en petite enfance et auprès des enfants suivis par les services sociaux ;
- L'amélioration de la restauration scolaire dans les collèges ;
- L'Articulation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) départemental avec le PRNDO.

Concernant l'éducation nutritionnelle

Le Conseil Départemental s'engage à :

- Participer au déploiement de l'Opération Nutrition Marmay dans les collèges et auprès des structures d'accueil du jeune enfant ;

- Mettre en œuvre des actions d'éducation nutritionnelle (Nutrition Marmay) auprès des enfants suivis par les services sociaux, en lien avec les équipes éducatives et les associations partenaires.
- Participer à la prévention nutritionnelle au sein des consultations individuelles de suivi des nourrissons et des enfants de moins de 6 ans en PMI (alimentation, suivi des courbes staturo-pondérales), et à la prévention de la lutte contre la sédentarité (intérêt de l'activité physique et de limiter l'exposition aux écrans dès le plus jeune âge).
- Diffuser les bonnes pratiques nutritionnelles à l'aide d'outils et supports pédagogiques à destination des parents : « pas à pas, votre enfant mange comme un grand », « recettes péi », « alimentation péi », « nutrition pays ».
- Poursuivre la réalisation d'actions collectives sur le thème de l'alimentation chez les enfants.
Exemples qui peuvent différer selon les PMI :
 - Animation d'ateliers sur la diversification alimentaire en PMI à destination des familles et des professionnels de la petite enfance (assistants maternels, assistants familiaux, TISF, professionnels de crèche), notamment dans le cadre du programme *Nesting*
 - Intervention sur le thème de l'alimentation par la PMI dans une classe passerelle réalisée chaque année.
- Participer au repérage des enfants en situation de surpoids et d'obésité grâce aux consultations de visites médicales scolaires réalisées par la PMI pour les enfants de 3-4 ans, avec orientation dans un parcours de soins si nécessaire (médecin traitant, consultation spécialisée, ...)
- Promouvoir l'allaitement maternel (comme facteur diminuant les risques de surpoids et d'obésité)
- Sensibiliser la femme enceinte et le père sur l'alimentation
- Former les professionnels de PMI aux nouvelles recommandations, accéder à l'information par les sites officiels (1000 premiers jours par exemple)
- Améliorer la qualité de l'alimentation des familles réunionnaises en situation de précarité ou à risque, grâce au maintien du CAPAH (Chèque d'accompagnement personnalisé alimentaire). Ce dispositif vise, d'une part, à offrir un soutien financier pour l'achat de produits de première nécessité, en particulier des produits frais, afin de favoriser un accès à une alimentation plus saine — un point qui le distingue des aides alimentaires traditionnelles basées principalement sur des denrées conservées. D'autre part, le CAPAH comprend un accompagnement personnalisé pour aider les bénéficiaires à mieux gérer leur budget familial et à adopter des choix alimentaires conformes aux recommandations des Plans nationaux et régionaux de nutrition.
- Poursuivre les collaborations déjà engagées avec les partenaires marchands et non marchands afin d'améliorer l'ensemble des composantes de la qualité alimentaire au bénéfice des familles accompagnées.

Concernant la restauration scolaire dans les collèges

Le Conseil Départemental s'engage à :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité nutritionnelle des repas servis aux collégiens, conformément aux recommandations du PNNS (plan national nutrition santé) notamment par
 - un travail de communication, d'information et de sensibilisation des responsables de restauration aux exigences réglementaires nutritionnelles, en partenariat avec les services de la DAAF ;
 - un approvisionnement accru en produits durables et de qualité conformément à la loi EGALIM ;
 - la promotion de protéines végétales à l'occasion du menu végétarien hebdomadaire, facilitée par la mise à disposition d'un livret de recettes végétariennes élaboré avec l'IREPS ;
 - la mise à disposition d'outils pour les restaurants scolaires (ex : plan alimentaire territorial, planche de menus types tenant compte des exigences réglementaires nutritionnelles) ;
 - la participation du Conseil Départemental aux commissions de menus organisées par les unités de production ;
 - la sensibilisation des élèves au bien manger lors d'opérations ponctuelles (concours No gaspi, challenge sportif des collégiens),
 - la participation active de Conseil Départemental au CRALIM (Comité Régional de l'ALIMENTATION).
- Promouvoir l'approvisionnement en produits locaux et de qualité notamment grâce à son partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Le Conseil Départemental poursuit jusqu'en 2027 la mise en œuvre de l'Opération Fruits et Légumes, coordonnée par la Chambre d'Agriculture de La Réunion, afin de favoriser la consommation de produits frais et locaux chez les collégiens et de renforcer leur compréhension des filières agricoles réunionnaises. Cette action comprend :
 - la distribution d'une portion de fruits frais au sein des collèges, pour encourager la consommation régulière de produits locaux ;
 - l'organisation de visites pédagogiques chez les agriculteurs, permettant aux élèves de découvrir les modes de production, la saisonnalité, les pratiques durables et la réalité du métier d'agriculteur;
 - la mise en place d'ateliers éducatifs dans les établissements, animés par une association de diététiciennes et des agriculteurs, portant sur l'équilibre alimentaire, la valorisation des produits péi et la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Cette opération contribue pleinement aux objectifs du PRNDO en matière d'éducation nutritionnelle, de soutien aux filières locales et de promotion d'une alimentation saine, durable et accessible pour les jeunes publics.

Concernant le Projet Alimentaire Territorial Départemental (PAT)

Le Conseil Départemental s'engage à :

- Articuler le PAT départemental avec les objectifs du PRNDO 2025-2028, afin de renforcer la cohérence, la complémentarité et l'efficacité des actions menées sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation.
- Contribuer à l'amélioration de l'offre alimentaire, en soutenant le développement d'une alimentation durable, locale, de qualité nutritionnelle et accessible à tous, conformément aux orientations du PAT et du PRNDO.
- Mobiliser les actions du PAT au service de la santé nutritionnelle, notamment dans les domaines suivants :
 - Promotion de la consommation de produits frais, locaux et de saison ;
 - Amélioration de l'accès des publics vulnérables à une alimentation de qualité ;
 - Valorisation des initiatives locales favorisant une alimentation équilibrée et diversifiée.
- Mettre à disposition les outils de capitalisation et de coordination développés dans le cadre du PAT, afin de faciliter la circulation de l'information, la mutualisation des bonnes pratiques et la convergence des actions avec celles prévues dans le PRNDO.
- Participer aux instances de concertation prévues dans le cadre du PRNDO, afin d'assurer un suivi partagé des actions et une cohérence territoriale des interventions sur les enjeux alimentaires et nutritionnels.
- Explorer, en lien avec l'ARS et les partenaires concernés, l'opportunité de déployer des actions conjointes issues du PAT et du PRNDO, notamment auprès des familles, des jeunes et des publics vulnérables (ateliers, dispositifs de sensibilisation, expérimentations territoriales, etc.).

3- Moyens

Pour le déploiement du PRNDO, le Conseil Départemental met en place les moyens suivants :

- Désignation de référents techniques pour le suivi des actions ;
- Mobilisation des dispositifs départementaux (financements, infrastructures, communication) ;
- Intégration des objectifs du PRNDO dans les politiques départementales de santé, d'éducation et d'action sociale ;
- Utilisation du logo PRNDO (ou déclinaison officielle de la charte graphique), dans le respect des chartes de communication respectives et lors de campagnes auprès des publics ciblés ou de communication grand public.

ANNEXE

ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

1- Objet

L'Association des Maires du Département de La Réunion (AMDR) fédère les communes du territoire et accompagne les élus dans la mise en œuvre des politiques publiques locales. Elle joue un rôle essentiel dans la coordination des actions territoriales et la diffusion des stratégies nationales et régionales auprès des collectivités.

Dans le cadre du PRNDO 2025-2028, l'AMDR contribue à la mobilisation des communes pour la promotion de la santé nutritionnelle et soutient la montée en compétence des élus et administratifs en charge des politiques de santé.

Elle intervient principalement sur le(s) objectif(s) stratégique(s) :

Objectif stratégique 1 : Agir sur les déterminants de la santé nutritionnelle

Au même titre que les autres signataires de la convention, l'AMDR est membre du COPIL du PRNDO et participe aux réflexions sur la stratégie de mise en œuvre ainsi qu'au suivi du programme. Pour ce faire, elle identifie au sein de sa structure les personnes ressources nécessaires.

2- Modes d'interventions

Pour la mise en œuvre opérationnelle du PRNDO, l'AMDR est engagée au titre de plusieurs compétences, sur les volets suivants :

- La mobilisation des communes pour intégrer les objectifs du PRNDO en matière de Santé Publique dans leurs politiques locales (via les Contrats Locaux de Santé, les Contrats de Ville, les projets éducatifs territoriaux, la restauration scolaire, etc.) ;
- L'organisation d'un séminaire annuel à destination des élus et administratifs en charge des politiques de santé, centré sur la nutrition et la lutte contre le diabète et l'obésité et le sport-santé ;
- La promotion de la charte "ville active du PNNS" pour inciter les communes qui mènent des actions de santé nutritionnelle au travers de leur contrat local de santé à obtenir le label ;

- La promotion de la santé nutritionnelle auprès des employés communaux, incluant le dépistage du diabète, la promotion d'une alimentation équilibrée, de l'activité physique et de la lutte contre la sédentarité.

Concernant la mobilisation des communes

L'AMDR s'engage à :

- Sensibiliser les maires et leurs équipes aux enjeux du PRNDO ;
- Promouvoir le déploiement des actions thématiques "nutrition/diabète/sport-santé" dans les CLS et les projets territoriaux ;
- Favoriser la synergie entre les communes et les partenaires institutionnels et associatifs pour le déploiement des actions.

Concernant le séminaire annuel

L'AMDR s'engage à :

- Organiser, en partenariat avec l'ARS et les acteurs du PRNDO, un séminaire annuel dédié à la santé nutritionnelle et au sport-santé ;
- Assurer la participation des élus et des administratifs en charge des politiques de santé ;
- Mettre en avant les bonnes pratiques et les outils disponibles pour les collectivités.

Concernant la promotion des villes actives PNNS

- Encourager les communes à adhérer à la charte PNNS « Villes actives » ;
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'actions conformes aux recommandations du PNNS.

Concernant la santé nutritionnelle des employés communaux

- Promouvoir des actions de dépistage et de prévention en milieu professionnel, en lien avec la médecine préventive ;
- Favoriser la mise en place d'initiatives pour améliorer l'alimentation, l'activité physique et réduire la sédentarité des agents communaux.

3- Moyens

Pour le déploiement du PRNDO, l'AMDR met en place les moyens suivants :

- Mobilisation d'un élu référent PRNDO ;
- Mobilisation de son réseau communal pour relayer les informations et les outils du PRNDO ;
- Soutien financier et logistique pour l'organisation du séminaire annuel ;
- Communication auprès des communes et des élus pour renforcer l'appropriation des objectifs du PRNDO ;

- Utilisation du logo PRNDO (ou déclinaison officielle de la charte graphique), dans le respect des chartes de communication respectives et lors de campagnes auprès des publics ciblés ou de communication grand public.

ANNEXE

ASSURANCE MALADIE

1- Objet

L'Assurance maladie mobilise ses compétences dans l'observation épidémiologique, le suivi des parcours de soins et le déploiement de dispositifs de prévention et d'accompagnement.

Dans le cadre du PRNDO 2025-2028, l'Assurance maladie contribue à la mise en œuvre des actions relevant principalement de(s) objectif(s) stratégique(s) :

Objectif stratégique 2 :	Structurer les parcours pédiatriques du diabète de type I et II
Objectif stratégique 3 :	Structurer le parcours pédiatrique de l'obésité
Objectif stratégique 4 :	Structurer et améliorer le parcours de prise en charge de l'obésité chez l'adulte
Objectif stratégique 5 :	Structurer et améliorer le parcours de prise en charge du prédiabète et du diabète de type 2 chez l'adulte et de la prise en charge précoce des complications
Objectif stratégique 6 :	Animer la dynamique régionale de l'observation et de la recherche sur les thématiques de la santé nutritionnelle

Au même titre que les autres signataires de la convention, l'Assurance maladie est membre du COPIL du PRNDO et participe aux réflexions sur la stratégie de mise en œuvre ainsi qu'au suivi de programme. Pour ce faire, elle identifie au sein de sa structure les personnes ressources nécessaires.

2- Modes d'intervention

L'Assurance maladie est identifiée sur les volets suivants :

- Observation et production de données pour le suivi d'indicateurs du PRNDO ;
- Amélioration des parcours de soins des enfants et des adultes atteints de diabète et d'obésité ;
- Déploiement de dispositifs de prévention et d'éducation thérapeutique ;
- Participation au déploiement du dispositif "Dépist'Out Diabète".

Concernant l'observation et les indicateurs

L'Assurance maladie s'engage à :

- Mettre à disposition les bases de données de l'Assurance maladie utiles au suivi du PRNDO ;
- Partager des données épidémiologiques et de consommation de soins sur le diabète, l'obésité et les pathologies associées ;
- Contribuer à l'analyse des données pour orienter les actions du programme.

Concernant les parcours de soins

L'Assurance maladie s'engage à :

- Participer aux travaux visant l'amélioration des parcours de soins pour les enfants et les adultes atteints d'obésité ou de diabète ;
- Poursuivre la communication auprès des centres de santé et des maisons de santé pluriprofessionnelles afin qu'ils déploient le dispositif "Mission Retrouve Ton Cap MRTC" ;
- Poursuivre l'articulation du dispositif Sophia avec les dispositifs existants sur le territoire tels que les programmes d'éducation thérapeutiques, les dispositifs de sport-santé sur ordonnance ;
- Financer les prises en charge dans le cadre des parcours coordonnés, en lien avec les professionnels de santé et les structures territoriales.

Concernant l'Opération "Dépist out diabète"

L'Assurance maladie s'engage à :

- Participer activement au déploiement du dispositif de dépistage territorial du diabète ;
- Mettre en oeuvre des actions de repérage du diabète par la mobilisation de ses équipes notamment les infirmiers de l'équipe SOPHIA ;
- Contribuer à la mobilisation des professionnels de santé et des structures de soins.

3- Moyens

Pour la mise en oeuvre du PRNDO, l'Assurance maladie met en place les moyens suivants :

- Mobilisation des équipes de l'Assurance maladie (prévention, données, coordination) ;
- Mise à disposition des outils numériques et des bases de données ;
- Mobilisation de ces canaux de communication (mailing des professionnels de santé, mailing des usagers) afin de faciliter la diffusion des messages ;

- Soutien financier aux dispositifs de prévention et de prise en charge en veillant à intégrer le dispositif de financement conjoint mis en place par l'ARS ;
- Participation aux instances de pilotage et de suivi du programme ;
- Utilisation du logo PRNDO (ou déclinaison officielle de la charte graphique), dans le respect des chartes de communication respectives et lors de campagnes auprès des publics ciblés ou de communication grand public.

ANNEXE

CAISSE d'Allocations Familiales De la réunion

1- Objet

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), organisme de la branche Famille de la Sécurité sociale, assure une mission de service public en soutenant les familles par le versement de prestations légales et par une politique d'action sociale. Elle intervient notamment dans les domaines de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, de l'accompagnement à la parentalité, de la lutte contre la précarité et de l'insertion sociale, de l'animation de la vie sociale.

En cohérence avec le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), la Caf met en œuvre l'ensemble de ses politiques par le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) conclues avec les communes.

Les CTG permettent, à partir d'un diagnostic des besoins de la population, d'établir un projet de territoire sur les questions familiales et sociales avec les élus, en lien avec d'autres partenaires locaux.

Dans le cadre du PRNDO 2025-2028, la CAF contribue à la promotion de la santé nutritionnelle auprès des jeunes enfants et des familles, en mobilisant ses dispositifs d'accompagnement et ses partenariats territoriaux.

Son action s'inscrit principalement dans le cadre de(s) l'objectif(s) stratégique(s) :

Objectif stratégique 1 : Agir sur les déterminants de la santé nutritionnelle

Au même titre que les autres signataires de la convention, le CAF de La Réunion est membre du COPIL du PRNDO et participe aux réflexions sur la stratégie de mise en œuvre ainsi qu'au suivi de plan. Pour ce faire, elle identifie au sein de sa structure les personnes ressources nécessaires.

2- Modes d'interventions

Pour la mise en œuvre opérationnelle du PRNDO, la CAF est engagée sur les volets suivants :

- Déploiement de l'Opération Nutrition Marmay dans le secteur de la petite enfance ;
- Intégration des enjeux nutritionnels dans les dispositifs d'accompagnement à la parentalité.

Concernant la petite enfance

La CAF s'engage à :

- Favoriser la diffusion des outils Nutrition Marmay dans les crèches, haltes-garderies et structures d'accueil de jeunes enfants ;
- Contribuer à la mobilisation des réseaux de la petite enfance pour promouvoir les repères nutritionnels auprès des professionnels et des familles ;
- Encourager les projets territoriaux intégrant la prévention nutritionnelle dans les lieux d'accueil.

Concernant l'accompagnement à la parentalité

La CAF s'engage à :

- Favoriser la diffusion des outils Nutrition Marmay dans les dispositifs de soutien à la parentalité (ateliers, conférences, actions collectives) ;
- Sensibiliser les parents aux enjeux d'une alimentation équilibrée dès le plus jeune âge ;
- Valoriser les partenariats avec les associations et collectivités pour renforcer la cohérence des actions.

3- Moyens

Pour le déploiement du PRNDO, la CAF met en place les moyens suivants :

- Désignation d'un référent PRNDO ;
- Equipes d'action sociale et réseaux petite enfance ;
- Intégration des objectifs du PRNDO dans les conventions territoriales au regard des éléments du diagnostic partagé et des ressources locales mobilisables et dans les appels à projets ;
- Communication auprès des familles et des partenaires institutionnels via les canaux de communication ;
- Utilisation du logo PRNDO (ou déclinaison officielle de la charte graphique), dans le respect des chartes de communication respectives et lors de campagnes auprès des publics ciblés ou de communication grand public.

ANNEXE

France ASSOS SANTE la Réunion

1- Objet

France Assos Santé La Réunion, délégation régionale de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé, représente et défend les droits des usagers dans le domaine de la santé. Elle contribue à la démocratie en santé en favorisant la participation des patients et des citoyens à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de santé.

Dans le cadre du PRNDO 2025-2028, France Assos Santé La Réunion s'engage à promouvoir la santé nutritionnelle auprès des usagers, à relayer les objectifs du programme et à participer à la co-construction des actions en lien avec les associations membres.

Elle intervient principalement sur le(s) objectif(s) stratégique(s) :

Objectif stratégique 1 :	Agir sur les déterminants de la santé nutritionnelle
Objectif stratégique 2 :	Structurer les parcours pédiatriques du diabète de type I et II
Objectif stratégique 3 :	Structurer le parcours pédiatrique de l'obésité
Objectif stratégique 4 :	Structurer et améliorer le parcours de prise en charge de l'obésité chez l'adulte
Objectif stratégique 5 :	Structurer et améliorer le parcours de prise en charge du prédiabète et du diabète de type 2 chez l'adulte et de la prise en charge précoce des complications
Objectif stratégique 6 :	Animer la dynamique régionale de l'observation et de la recherche sur les thématiques de la santé nutritionnelle
Objectif stratégique 7 :	Déployer une stratégie de communication permettant de promouvoir les repères du PNNS et les actions du PRNDO
Objectif stratégique 8 :	Développer une démarche de suivi et d'évaluation du programme

Au même titre que les autres signataires de la convention, France Asso Santé La Réunion est membre du COPIL du PRNDO et participe aux réflexions sur la stratégie de mise en œuvre ainsi qu'au suivi du programme. Pour ce faire, elle identifie au sein de sa structure les personnes ressources nécessaires.

2- Modes d'interventions

Pour la mise en œuvre opérationnelle du PRNDO, France Assos Santé La Réunion est engagée sur les volets suivants :

- La mobilisation des associations membres pour relayer les objectifs et actions du PRNDO auprès des usagers ;
- La participation à la co-construction des actions de prévention nutritionnelle et des parcours de soin en intégrant la voix des patients et des familles ;
- La contribution à la communication et à la sensibilisation sur les enjeux nutritionnels et la lutte contre l'obésité.

Concernant la mobilisation des associations

France Assos Santé La Réunion s'engage à :

- Informer et sensibiliser ses associations membres sur les objectifs du PRNDO ;
- Favoriser la diffusion des outils et messages validés par le programme auprès des usagers.

Concernant la communication et la sensibilisation

France Assos Santé La Réunion s'engage à :

- Relayer les campagnes de communication du PRNDO auprès des usagers ;
- Promouvoir la compréhension des repères nutritionnels et des dispositifs de prévention ;
- Participer à des événements territoriaux pour renforcer la visibilité des actions.

3- Moyens

Pour le déploiement du PRNDO, France Assos Santé La Réunion met en place les moyens suivants :

- Mobilisation de son réseau associatif pour relayer les informations et outils du PRNDO ;
- Participation aux instances de concertation et aux groupes de travail ;
- Communication auprès des usagers via ses canaux (site web, newsletters, événements) ;
- Utilisation du logo PRNDO (ou déclinaison officielle de la charte graphique), accompagné du logo de France Assos Santé La Réunion, dans le respect des chartes de communication respectives, et lors des campagnes auprès des publics ciblés ou de communication grand public.

ANNEXE

MUTUALITE DE LA REUNION

1- Objet

La Mutualité de La Réunion - Services de soins et d'accompagnement mutualistes, acteur de la protection sociale et de la santé, regroupe les mutuelles du territoire et œuvre pour l'accès à des soins de qualité, la promotion de la santé et la solidarité. Elle intervient dans la mise en œuvre de dispositifs de santé publique et dans la promotion de la prévention auprès de ses adhérents et du grand public.

Dans le cadre du PRNDO 2025-2028, la Mutualité de La Réunion s'engage à mobiliser les mutuelles autour des objectifs du programme, afin de renforcer la prévention nutritionnelle et la lutte contre l'obésité.

Elle intervient principalement sur le(s) objectif(s) stratégique(s) :

Objectif stratégique 1 :	Agir sur les déterminants de la santé nutritionnelle
Objectif stratégique 7 :	Déployer une stratégie de communication permettant de promouvoir les repères du PNNS et les actions du PRNDO

Au même titre que les autres signataires de la convention, la Mutualité de la Réunion est membre du COPIIL du PRNDO et participe aux réflexions sur la stratégie de mise en œuvre ainsi qu'au suivi du programme. Pour ce faire, elle identifie au sein de sa structure les personnes ressources nécessaires.

2- Modes d'interventions

Pour la mise en œuvre opérationnelle du PRNDO, la Mutualité est engagée sur les volets suivants :

- La mobilisation des mutuelles pour relayer les objectifs et actions du PRNDO auprès des adhérents ;
- La promotion de la prévention nutritionnelle dans les dispositifs mutualistes ;
- La participation à des actions collectives en partenariat avec les acteurs du PRNDO.

Concernant la mobilisation des mutuelles

La Mutualité s'engage à :

- Sensibiliser les mutuelles aux enjeux du PRNDO et les inciter à intégrer la prévention nutritionnelle dans leurs actions ;

- Relayer les campagnes de communication et les outils validés par le PRNDO auprès des adhérents ;
- Favoriser la mise en place d'initiatives mutualistes (ateliers, conférences, programmes de prévention) en lien avec la nutrition et l'activité physique (sport sur ordonnance).

Concernant la prévention nutritionnelle

La Mutualité s'engage à :

- Intégrer les repères nutritionnels et les messages de prévention dans les supports mutualistes (sites web, newsletters, événements) ;
- Promouvoir des actions ciblées pour les publics vulnérables ou à risque (diabète, obésité).

3- Moyens

Pour le déploiement du PRNDO, la Mutualité met en place les moyens suivants :

- Mobilisation de son réseau mutualiste pour relayer les informations et les outils du PRNDO ;
- Participation aux instances de concertation et aux événements du programme ;
- Soutien logistique et communication pour les actions de prévention
- Utilisation du logo PRNDO (ou déclinaison officielle de la charte graphique), dans le respect des chartes de communication respectives et lors de campagnes auprès des publics ciblés ou de communication grand public.

ANNEXE

LE COMITE D'EXPERT

Le comité d'expert réuni les membres suivants désignés par le Comité de pilotage. Cette composition sera amenée à évoluer en fonction des besoins en expertise.

- ⇒ **SEDMER** : Dr Maryse PHOLSENA, la présidente de la SEDMER
- ⇒ **CHU (CIC-EC, CSO, PU-PH, pédiatrie)** :
 - Pr Catherine MARIMOUTOU, au titre du CIC-EC
 - Dr Nathalie LE MOULLEC, au titre du CSO et de la référente GHT
 - Pr Estelle NOBECOURT, PU-PH Nutrition
 - Dr Laure HOUDON, au titre de son expertise sur l'endocrino pédiatrique

- ⇒ **URPS Médecins** : Dr Cyndie JAGLALE, la référente diabète
- ⇒ **TIP@Santé** : La Présidente de Tip@Santé
- ⇒ **ETAP SANTE** : Tilagavady GUICHARD
- ⇒ **PROMOTION SANTE REUNION** : Sébastien SANJULLIAN
- ⇒ **SANTE PUBLIQUE France** : Luce YEMADJE
- ⇒ **Assurance maladie** :
 - Dr Myriam LUNGO
 - Dr Marion BILLEBEAUD MARION
- ⇒ **ORS La Réunion** : Monique RICQUEBOURG
- ⇒ **Masanté.re** : Anaïs DELATTRE
- ⇒ **Université** : Marie-Paule GONTHIER
- ⇒ **ADN 974** : Diane BAILLEUX, directrice des associations ADJ974 et ADN974
- ⇒ **France assos santé La Réunion** : Valérie FERNEZ